



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 13 novembre 2018 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée : La conseillère Nicole Marchand

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

### **18-599**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

##### **1.1 RÉFLEXION**

18-599 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-600 1.3 PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT  
20 NOVEMBRE 2018

##### **1.4 PAROLE AU PUBLIC**

- 153, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE M-256

18-601 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
16 OCTOBRE 2018

#### **2. ADMINISTRATION**

18-602 2.1 ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL – ANNÉE 2019

- 
- 
- 18-603 2.2 APPUI – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)  
RECYCLAGE ET RÉUTILISATION DES PLASTIQUES
- 18-604 2.3 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN DÉLÉGUÉ SUBSTITUT  
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA  
VALLÉE-DU-RICHELIEU
- 18-605 2.4 ADJUDICATION – CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE  
SAINTE-JULIE – TERME 2018-2019
- 18-606 2.5 REQUÊTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC  
RÉDUCTION DE VITESSE SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE (ROUTE 229)
- 18-607 2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE RENONCIATION À UNE SERVITUDE  
LOT 5 542 267
- 18-608 2.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE OFFERT  
PAR L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC – VOLET 1 – ABROGATION DE  
LA RÉOLUTION 18-521
- 18-609 2.8 RENOUVELLEMENT – CONTRATS DE SERVICES D'ENTRETIEN DE LOGICIELS  
D'APPLICATIONS MUNICIPALES INTÉGRÉES – ANNÉE 2019
- 18-610 2.9 DÉPÔT – DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES  
MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 18-611 2.10 DÉPÔT – BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL  
EXERCICE FINANCIER 2019
- 18-612 2.11 APPROBATION – BUDGET 2019 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE  
RICHELIEU-SAINT-LAURENT
- 18-613 2.12 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊTS OBLIGATOIRES  
AVENUE JULES-CHOQUET
- 18-614 2.13 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS  
BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE
- 18-615 2.14 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE  
STATIONNEMENT INTERDIT – 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE AU 31 MARS RUE DESROCHERS
- 18-616 2.15 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS  
RUE JEAN-DUCEPPE
- 18-617 2.16 INSTALLATION DE PANNEAU DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE VIRAGE À  
GAUCHE – RUE DEBRÉ
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 18-618 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À  
PAYER
- 18-619 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ –  
FONDS DE ROULEMENT
- 18-620 3.3 DÉPÔT – RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL

---

---

18-621 3.4 DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS

18-622 3.5 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1216 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE COULOMBE ET LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

18-623 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

18-624 4.2 EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJETS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

18-625 4.3 EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJETS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

18-626 4.4 EMBAUCHE – AGENT DE BUREAU À TEMPS PARTIEL – SERVICE DES LOISIRS

18-627 4.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP-SECTION LOCALE 1690) – LOI CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES, LES EXPLOITANTS ET LES CONDUCTEURS DE VÉHICULES LOURDS

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

18-628 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PARTIE DE LA PHASE D) – PROJET SI-17-161, LOT 8

18-629 5.2 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PARTIE DE LA PHASE D) – PROJET SI-17-161, LOT 8

18-630 5.3 ADJUDICATION – ACHAT D'UN TRACTEUR À CHÂSSIS RIGIDE MUNI D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT – PROJET SA-18-29 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

18-631 5.4 ADJUDICATION – SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – PROJET SA-18-31

18-632 5.5 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, DEVIS DE PERFORMANCE ET SURVEILLANCE – CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE EN MODE CLÉ EN MAIN – RÈGLEMENT 1210

18-633 5.6 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, DEVIS DE PERFORMANCE ET SURVEILLANCE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE EN MODE CLÉ EN MAIN RÈGLEMENT 1210

18-634 5.7 DEMANDE D'AUTORISATION – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216, LOT 1

---

---

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

- 18-635 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 23 OCTOBRE 2018 ET AJOURNÉE AU 29 OCTOBRE 2018
- 18-636 6.2 REFUS – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 153, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE M-256
- 18-637 6.3 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 268, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-719
- 18-638 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (DISCOUNT) 1999, RUE NOBEL – ZONE C-150
- 18-639 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI (BASTOS) – ZONE C-151
- 18-640 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL (PACINI) – 2001, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 18-641 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE 1400, RUE PRINCIPALE (KAROFORME – ART IMAGE – VITRO-PLUS) ZONE C-249
- 18-642 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE C-258
- 18-643 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 693, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305
- 18-644 6.10 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D’UN SECOND ÉTAGE) – 510, RUE DELIBES ZONE H-105
- 18-645 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE – 5, RUE DE SAINT-MALO – ZONE H-112
- 18-646 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D’UNE RÉSIDENCE 1628, RUE SAINT-LOUIS – ZONE H-203
- 18-647 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR L’AJOUT D’UN LOGEMENT ACCESSOIRE – 972, RUE DES IRIS – ZONE H-217
- 18-648 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT 1588, RUE DU MUGUET – ZONE H-222
- 18-649 6.15 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT 408, RUE DE DIEPPE – ZONE H-227
- 18-650 6.16 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UNE REMISE 731, RUE BRASSARD – ZONE H-319
- 18-651 6.17 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357

---

---

18-652 6.18 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE –1851, RUE NOBEL (IMPRIMERIE STE-JULIE) – ZONE I-102

18-653 6.19 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 153, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (MAXI) – ZONE M-256

18-654 6.20 AUTORISATION DE DÉMOLITION – 5, RUE DE SAINT-MALO – ZONE H-112

## **7. SERVICE DES LOISIRS**

18-655 7.1 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L’EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

18-656 7.2 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D’UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE SAINTE-JULIE INC. – SAISON 2018

18-657 7.3 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D’UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO – ANNÉE 2018

## **8. AVIS DE MOTION**

18-658 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-81 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325, LA CLASSE D’USAGE H3 TRIFAMILIALE, AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D’USAGE

18-659 8.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1149-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

18-660 8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1221 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE D’INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE LA SEIGNEURIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 850 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 850 000 \$

18-661 8.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1223 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 914 ET SES AMENDEMENTS

## **9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

18-662 9.1 « PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-81 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325, LA CLASSE D’USAGE H3 TRIFAMILIALE, AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D’USAGE

18-663 9.2 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1149-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

18-664 9.3 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1221 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE LA SEIGNEURIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 850 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 850 000 \$

18-665 9.4 DÉPÔT ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1223 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 914 ET SES AMENDEMENTS

- 
- 
- 18-666 9.5 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-78 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À L'USAGE DU CANNABIS, D'AUTORISER LA PRODUCTION DANS CERTAINES ZONES AGRICOLES ET DE PERMETTRE UN SEUL POINT DE VENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE, EXCLUSIVEMENT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES SUIVANTES C-254, C-258 OU C-259
- 18-667 9.6 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-79 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES DE STATIONNEMENT ATTENANTS OU INTÉGRÉS AUX RÉSIDENCES
- 18-668 9.7 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-80 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES NEUFS DANS LA ZONE I-155

## **10. RÈGLEMENTS**

- 18-669 10.1 ADOPTION – RÈGLEMENT 964-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'INTERDIRE LA CONSOMMATION DE DROGUES, TEL LE CANNABIS, DANS LES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 18-670 10.2 ADOPTION – RÈGLEMENT 1168-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1168 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE
- 18-671 10.3 ADOPTION ET DÉSIGNATION – RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL
- 18-672 10.4 MODIFICATION – RÈGLEMENT 1202 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 445 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 697 000 \$

## **11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

## **12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **18-673 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **1.4 PAROLE AU PUBLIC**

- 153, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE M-256

### **Audition des personnes intéressées**

- Aucune intervention.



---

---

**18-600**

**PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT  
20 NOVEMBRE 2018**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie est accréditée *Municipalité amie des enfants* auprès du Carrefour action municipale et famille et de l'Unicef;

ATTENDU QUE l'adoption par les Nations Unies de deux documents sur les droits des enfants, à savoir la *Déclaration des droits de l'enfant*, le 20 novembre 1959 et la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, le 20 novembre 1989;

ATTENDU QUE la Journée internationale des droits de l'enfant vise à célébrer les enfants en tant qu'acteur de leur propre vie et au sein de leur collectivité et en tant que citoyen actif pouvant et devant contribuer de façon significative au processus décisionnel;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

DE proclamer la Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre 2018 et d'inviter les organismes, les écoles, les Centres de la petite enfance et les familles julievilloises à participer aux activités spéciales et à célébrer, à leur façon, cette journée consacrée aux enfants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-601**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE  
16 OCTOBRE 2018**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 16 octobre 2018, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-602**

**ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
ANNÉE 2019**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2019, tel que présenté ci-dessous :

<b>CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE ANNÉE 2019</b>	
<b>Date</b>	<b>Heure</b>
22 janvier 2019	19 h 30
12 février 2019	19 h 30
12 mars 2019	19 h 30
9 avril 2019	19 h 30
14 mai 2019	19 h 30
11 juin 2019	19 h 30
9 juillet 2019	19 h 30
19 août 2019	19 h 30
10 septembre 2019	19 h 30
8 octobre 2019	19 h 30
12 novembre 2019	19 h 30
10 décembre 2019	19 h 30

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-603**

**APPUI – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – RECYCLAGE ET RÉUTILISATION DES PLASTIQUES**

ATTENDU la Charte sur les plastiques dans les océans, signée lors du Sommet du G7 de Charlevoix par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne (le Japon et les États-Unis s'étant abstenus), par laquelle les pays signataires s'engageaient à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités presse le gouvernement du Canada d'élaborer une stratégie nationale de réduction et de gestion des déchets marins qui porte, entre autres sujets, sur les déchets de plastique;

ATTENDU QUE la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a réitéré, lors de la réunion à Halifax des ministres de l'Environnement du G7, l'engagement du gouvernement du Canada de récupérer, réutiliser ou recycler au moins 75 % de ses déchets de plastique d'ici 2030;

ATTENDU la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action, lesquels visent à réduire les quantités de résidus à éliminer à 700 kilogrammes par habitant par année;

ATTENDU l'entrée en vigueur le 28 janvier 2017, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, lequel propose 28 mesures qui alignent les actions des municipalités dans le but d'atteindre les cibles de réduction, de réutilisation, de recyclage et de valorisation afin de réduire les quantités à éliminer;

ATTENDU QUE le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles contient, entre autres mesures de réduction à la source, l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique;



---

---

ATTENDU QUE ce plan adopté en avril 2016 a permis d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique sur la majeure partie du territoire métropolitain tout en sensibilisant l'ensemble des citoyens et des commerçants du Grand Montréal sur la problématique que cause l'utilisation de tels sacs;

ATTENDU la lettre de M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval, transmise le 5 juin dernier au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, soulignant le rôle que pourrait jouer le gouvernement du Canada dans la mise en place de politiques publiques efficaces et équitables pour protéger l'environnement et la santé des canadiens et demandant le développement d'une stratégie nationale de zéro déchet plastique ainsi que le développement d'un nouveau traité international de lutte contre la pollution plastique;

ATTENDU QUE de telles initiatives contribueraient positivement à l'atteinte de l'objectif de réduction des quantités de matières résiduelles à éliminer;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'appuyer la Fédération canadienne des municipalités, dans sa demande auprès du gouvernement du Canada, afin de développer et déployer, en collaboration avec les instances provinciales, métropolitaines, municipales et l'industrie, une stratégie canadienne afin de mettre en œuvre son engagement à recycler, à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040, tel que convenu dans la Charte sur les plastiques dans les océans;

De demander au gouvernement du Canada de développer et proposer aux instances internationales, un projet de traité visant à établir des normes internationales d'écoconception, de recyclabilité, de recyclage et de gestion écologiques des résidus de plastiques;

De transmettre copie de cette résolution au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, au premier ministre et à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, à la Fédération canadienne des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Association canadienne de l'industrie des plastiques ainsi qu'aux municipalités et MRC du territoire assujetti au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **18-604**

#### **NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN DÉLÉGUÉ SUBSTITUT RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU- RICHELIEU**

ATTENDU QUE l'*Entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu* (RISAVR) doit être approuvée sous peu par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE l'article 2 de cette entente prévoit la nomination d'un délégué et d'un délégué substitut afin de siéger au conseil d'administration du RISAVR à titre de représentants de la Ville de Sainte-Julie;

---

---

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

DE nommer monsieur le conseiller Normand Varin à titre de délégué de la Ville de Sainte-Julie pour siéger au sein du conseil d'administration de la RISAVR;

De nommer monsieur le conseiller André Lemay à titre de délégué substitut afin de remplacer le délégué qui ne peut assister à une assemblée du conseil d'administration de la RISAVR.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-605**

**ADJUDICATION – CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – TERME 2018-2019**

ATTENDU *l'Entente intermunicipale du regroupement des villes de Varennes/Sainte-Julie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques pour la période 2018-2023;*

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a été mandatée pour procéder à la demande commune de soumissions publiques;

ATTENDU QU'à la suite des recommandations de la firme Fidema Groupe Conseils inc., l'UMQ a octroyé le contrat à la firme BFL Canada risques et assurances inc. (BFL), tel qu'il appert de sa résolution CE-2018-10-09 adoptée le 26 octobre 2018;

ATTENDU QUE l'aréna et la piscine intérieure appartenant au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) ont été intégrés au portefeuille d'assurances de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du greffe lors de la Commission administrative du 5 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

DE verser, pour le terme du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 1<sup>er</sup> décembre 2019, la prime de la Ville de Sainte-Julie d'un montant de 77 586 \$ (taxes incluses) à la firme BFL, mandataire des assureurs;

DE verser à l'UMQ la quote-part de la Ville au fonds de garantie en responsabilité civile pour le terme 2018-2019 ainsi que la quote-part de la Ville au fonds de garantie en biens pour le même terme, ainsi que les honoraires pour la gestion de ces fonds;

De verser à BFL, mandataire de l'assureur AIG du Canada, un montant de 2 639,91 \$ (taxes incluses), représentant la prime de la Ville pour le programme d'assurance accidents des cadres et dirigeants, des pompiers volontaires et des bénévoles, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 1<sup>er</sup> décembre 2018;

De verser à Aon Parizeau inc., mandataire de l'UMQ, un montant de 4 757,85 \$ (taxes incluses) représentant l'assurance des municipalités aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires, ainsi que les honoraires de service;

---

---

De verser à Aon Parizeau inc., mandataire de l'UMQ, un montant de 2 114,60 \$ (taxes incluses) représentant l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail (C-21) ainsi que les honoraires de service;

D'autoriser la greffière à accepter l'offre de renouvellement de l'assurance relative à la piste de vélo de montagne, pour la période du 12 juin 2019 au 12 juin 2020;

D'autoriser la greffière à accepter l'offre de renouvellement de l'assurance relative aux pistes de rouli-roulant et de BMX, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 1<sup>er</sup> mai 2020;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires à la présente;

De mandater le trésorier à facturer le CCSSJ pour les montants reliés à leurs couvertures d'assurances ainsi que pour leurs quotes-parts dans les fonds de garantie, de même qu'un montant au prorata des honoraires de gestion;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-606**

#### **REQUÊTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – RÉDUCTION DE VITESSE SUR LA MONTÉE SAINTE-JULIE (ROUTE 229)**

ATTENDU le bruit et les inconvénients que subissent les citoyens julievillois domiciliés sur la montée Sainte-Julie (Route 229), entre la sortie de l'autoroute 30 et la rue Calixa-Lavallée en raison de la circulation importante de véhicules et du passage de nombreux camions lourds à haute vitesse;

ATTENDU QU'il est souhaitable que la vitesse permise sur cette section de la route soit réduite de 70 km/h à 50 km/h;

ATTENDU QUE cette route relève de la juridiction du ministère des Transports (MTQ);

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE demander au MTQ de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur la montée Sainte-Julie (Route 229), à partir de la sortie de l'autoroute 30 jusqu'à la rue Calixa-Lavallée, le tout tel qu'indiqué au plan n°CSP-11SEPT18-17.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-607**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE RENONCIATION À UNE SERVITUDE LOT 5 542 267**

ATTENDU QU'une servitude pour le passage d'un égout sur le lot 5 542 267 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Verchères, a été publiée au Registre foncier, en faveur de la Ville de Sainte-Julie, le 27 juillet 1970 sous le n° 93 107;

---

---

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la radiation de cette servitude;

Il est **PROPOSÉ**      par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ**            par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de renonciation à une servitude joint à la présente.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-608**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE OFFERT PAR L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1 DU QUÉBEC – VOLET 1 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 18-521**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie (la « Ville ») souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec (le « Programme ») afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est **PROPOSÉ**      par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ**            par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

QUE la Ville présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec d'un montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du Programme;

QUE la Ville s'engage à respecter les conditions du Programme afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la Ville autorise le directeur du Service de sécurité incendie, M. Daniel Perron, à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts;

QUE soit abrogée la résolution 18-521 à toute fin que de droit.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

---

**18-609**

**RENOUVELLEMENT – CONTRATS DE SERVICES D’ENTRETIEN DE LOGICIELS D’APPLICATIONS MUNICIPALES INTÉGRÉES – ANNÉE 2019**

ATTENDU les contrats de services d’entretien de logiciels d’applications municipales intégrées signés entre PG Solutions et la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la réception des factures de PG Solutions concernant le renouvellement des contrats de services d’entretien de logiciels d’applications municipales intégrées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019;

ATTENDU l'article 573.3 (9°) de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D’autoriser le renouvellement des contrats de services d’entretien de logiciels d’applications municipales intégrées avec PG Solutions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019;

D’autoriser le trésorier à effectuer le paiement pour une somme de 95 684,52 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-610**

**DÉPÔT – DÉCLARATION ANNUELLE DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QUE certains membres du Conseil ont été élus par acclamation, soit Mmes Suzanne Roy, Lucie Bisson, Amélie Poirier et Isabelle Poulet et MM. André Lemay, Mario Lemay et Normand Varin et que leur proclamation d’élection a eu lieu le 6 octobre 2017;

ATTENDU QUE certains membres du Conseil ont été élus par scrutin, soit Mme Nicole Marchand et M. Claude Dalpé, et que leur proclamation d’élection a eu lieu le 10 novembre 2017;

ATTENDU QUE le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil doit être effectué dans les soixante (60) jours suivant l’anniversaire de la proclamation de leur élection;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

---

---

RÉSOLU :

DE déposer les déclarations des intérêts pécuniaires de Mmes Suzanne Roy, Lucie Bisson, Nicole Marchand, Amélie Poirier et Isabelle Poulet et de MM. Claude Dalpé, André Lemay, Mario Lemay et Normand Varin, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-611**

**DÉPÔT – BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL  
EXERCICE FINANCIER 2019**

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a déposé son budget pour l'exercice financier 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le budget 2019 de la Communauté métropolitaine de Montréal soit déposé;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques nécessaires pour payer la quote-part provisoire de la Ville de Sainte-Julie d'une somme de 603 713 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-612**

**APPROBATION – BUDGET 2019 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE  
RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE le 24 octobre 2018, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL) a adopté son budget pour l'exercice financier 2019;

ATTENDU QU'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des municipalités membres de la RIRPSL;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver le budget 2019 de la RIPRSL, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 24 octobre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**18-613**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊTS OBLIGATOIRES  
AVENUE JULES-CHOQUET**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 septembre 2018, à l'effet d'implanter des panneaux d'arrêts obligatoires sur l'avenue Jules-Choquet, de part et d'autre de l'intersection de la rue Daigneault, et de retirer les panneaux d'arrêts obligatoires sur l'avenue Jules-Choquet, de part et d'autre de l'intersection de la rue Robert;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'enlever les arrêts obligatoires situés sur l'avenue Jules-Choquet à l'intersection de la rue Robert, et de les installer sur l'avenue Jules-Choquet à l'intersection de la rue Daigneault, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11SEPT18-10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-614**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS  
BOULEVARD N.-P.-LAPIERRE**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 septembre 2018, à l'effet d'ajouter une traverse piétonnière sur le boulevard N.-P.-Lapierre, à l'intersection de la rue Yoland-Guérard;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'aménager une traverse piétonnière sur le boulevard N.-P.-Lapierre, à l'intersection de la rue Yoland-Guérard, ainsi qu'une balise et quatre panneaux de passage pour piétons, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11SEPT18-13.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-615**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT  
INTERDIT – 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE AU 31 MARS – RUE DESROCHERS**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 septembre 2018, à l'effet de permettre le stationnement sur rue du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre aux abords du parc Desrochers;

---

---

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

QUE cinq panneaux « stationnement interdit, du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars » soient installés sur la rue Desrochers, du côté du stationnement du parc Desrochers, le tout tel qu'indiqué au plan n<sup>o</sup> CSP-11SEPT18-24.3.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-616**

#### **INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS RUE JEAN-DUCEPPE**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 septembre 2018, à l'effet d'ajouter une traverse piétonnière sur la rue Jean-Duceppe;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 15 octobre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'aménager une traverse piétonnière près du 721, rue Jean-Duceppe et d'installer deux panneaux de passage pour piétons, le tout tel qu'indiqué au plan n<sup>o</sup> CSP-11SEPT18-02.2.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **18-617**

#### **INSTALLATION DE PANNEAU DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE VIRAGE À GAUCHE – RUE DEBRÉ**

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 11 juin 2018, à l'effet d'implanter une obligation de virage à droite sur la rue Debré, à l'intersection de la rue Nobel, pendant les périodes de pointe;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 3 juillet 2018;

ATTENDU QU'il est souhaitable de modifier légèrement le panneau mis en place, suite à l'adoption de la résolution 18-343 en juillet 2018, pour plus de clarté;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE remplacer le panneau « obligation de virage à droite – lundi à vendredi, 6 h – 9 h, 15 h – 18 h » par un panneau « interdiction de virage à gauche – 6 h – 9 h, 15 h – 18 h, lundi à vendredi » sur la rue Debré, à l'intersection de la rue Nobel, le tout tel qu'indiqué au plan n° CSP-11JUN18-02.3-B;

QUE soit abrogée la résolution 18-343 à toute fin que de droit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-618**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 12 octobre au 8 novembre 2018 :

Liste F-2018-22	Chèques à ratifier	472 655,55 \$
Liste F-2018-23	Comptes à payer	2 047 974,62 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 12 octobre au 8 novembre 2018 apparaissant sur les listes F-2018-22 et F-2018-23;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-619**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES À MÊME LE FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

---

---

RÉSOLU :

D'approuver que le financement des projets présents au rapport du Service des finances daté du 8 novembre 2018, totalisant un montant de 101 746 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux :

- sur une période de 10 ans, de 2019 à 2028, pour un montant de 89 630 \$;
- sur une période de 5 ans, de 2019 à 2023, pour un montant de 12 000 \$;
- sur une période de 4 ans, de 2019 à 2022, pour un montant de 116 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-620**

**DÉPÔT – RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL**

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit déposer une fois par semestre deux états comparatifs, dont le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier en cours avec ceux de l'exercice précédent et le second, les revenus et dépenses adoptés au budget avec ceux prévus pour l'exercice financier courant;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-621**

**DÉPÔT – RAPPORT D'ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 octobre 2018, le Conseil a adopté la résolution 18-535 afin de procéder à l'émission d'obligations, le 6 novembre 2018, pour une somme de 5 684 000 \$;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 octobre 2018 et que le trésorier a adjugé l'émission au montant de 5 684 000 \$ au plus bas soumissionnaire, BMO Nesbitt Burns inc., conformément au règlement 806, qui permet l'octroi par le trésorier ou le trésorier adjoint d'un contrat de financement par émission d'obligations;

ATTENDU QUE les taux d'intérêt obtenus s'élèvent respectivement à 2,20 %, 2,40 %, 2,60 %, 2,80 % et 2,95 %;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

---

---

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du rapport d'adjudication de l'émission d'obligations du 6 novembre 2018 adjugée par le trésorier, conformément au règlement 806 concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat d'un financement par émission d'obligations.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-622**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1216 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE COULOMBE ET LA LIMITE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé, le 17 octobre 2018, l'emprunt par obligations pour le *Règlement 1216 pour payer le coût des travaux de réfection de la rue Principale, entre la rue Coulombe et la limite de la municipalité de Saint-Amable, ainsi que les frais contingents pour un montant de 3 790 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 3 790 000 \$;*

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

Règlement :                    1216

Emprunt temporaire :    3 790 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-623**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

---

---

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)**

PITRE-LÉVESQUE, Hugo	Syndiqué	Appariteur-concierge 17 octobre 2018
----------------------	----------	---

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-624**

**EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJETS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU la nécessité de pourvoir le poste de chargé de projet laissé vacant par le départ à la retraite de M. Pierre Labbé;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 5 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Mélissa Pagé au poste de chargée de projet au Service des infrastructures et gestion des actifs, le tout selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail;

QUE l'embauche de Mme Pagé à ce poste soit en vigueur à compter du 19 novembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-625**

**EMBAUCHE – CHARGÉ DE PROJETS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU la création d'un poste de chargé de projets au Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 5 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. André Lemay



---

---

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Karine St-Arnaud au poste de chargée de projets au Service des infrastructures et gestion des actifs, le tout selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail;

QUE l'embauche de Mme St-Arnaud à ce poste soit en vigueur à compter du 19 novembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-626**

**EMBAUCHE – AGENT DE BUREAU À TEMPS PARTIEL – SERVICE DES LOISIRS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'analyse des besoins ainsi qu'à la modification de la description d'emploi et de l'horaire du poste d'agent de bureau au Service des loisirs, laissé vacant par le départ à la retraite de Mme Carole Richard;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 12 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'embaucher Mme Caroline Morin au poste d'agente de bureau à temps partiel au Service des loisirs, le tout selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail;

QUE l'embauche de Mme Morin à ce poste soit en vigueur à compter du 19 novembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-627**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP-SECTION LOCALE 1690) – LOI CONCERNANT LES PROPRIÉTAIRES, LES EXPLOITANTS ET LES CONDUCTEURS DE VÉHICULES LOURDS**

ATTENDU QUE la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (ci-après la « Loi ») fixe des limites aux heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds;

ATTENDU QUE conformément à la résolution 17-563 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 21 novembre 2017, une lettre d'entente a été conclue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690 et la Ville de Sainte-Julie pour la modification de la procédure de distribution du temps supplémentaire pour la période hivernale, et ce, afin de respecter les exigences de la Loi;

ATTENDU QUE cette entente a pris fin en avril 2018;

---

---

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une nouvelle lettre d'entente pour la période hivernale 2018-2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs et le directeur du Service des ressources humaines, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, à signer la lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690, relativement à l'application de l'article 19.04 de la convention collective de travail en vigueur, et ce, pour la période hivernale 2018-2019.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-628**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PARTIE DE LA PHASE D) – PROJET SI-17-161, LOT 8**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le projet résidentiel Quartier Lumicité, tel que requis par le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc.;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 26 mai 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE cette soumission comprenait également des travaux optionnels pour desservir les différentes phases (rues privées) du projet;

ATTENDU la résolution 17-335 adoptée par le Conseil municipal le 20 juin 2017;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées aux plans-concept par le promoteur et approuvées par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 12 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'accorder le contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines d'une partie de la phase D du projet résidentiel Quartier Lumicité, conjointement avec le promoteur Maisons Pépin inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc., située au 84, rue Riendeau, Varennes (Québec) J3X 1P7, selon les prix unitaires maintenus et les quantités ajustées du bordereau de soumission pour les travaux de la phase D (rues privées), pour une somme de 410 104,33 \$, taxes incluses;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie, Maisons Pépin inc. et Excavation Civilpro inc., le tout selon les conditions prévues aux documents de la soumission;

---

---

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et Maisons Pépin inc.;

QUE les coûts relatifs à ces travaux soient répartis conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur Maisons Pépin inc.;

LE tout conditionnellement à la réception des approbations requises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-629**

**PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES URBAINES – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER LUMICITÉ (PARTIE DE LA PHASE D) – PROJET SI-17-161, LOT 8**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour les travaux de construction d'infrastructures urbaines d'une partie de la phase D du projet résidentiel Quartier Lumicité, conjointement avec le promoteur Maisons Pépin inc., à la compagnie Excavation Civilpro inc., pour une somme de 410 104,33 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de construction d'infrastructures urbaines d'une partie de la phase D du projet résidentiel Quartier Lumicité, le Conseil municipal conjointement avec le promoteur, autorise une provision de 20 % pour les travaux imprévus, soit 82 020,87 \$, ce qui porte la somme autorisée à 492 125,20 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et gestion des actifs et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-630**

**ADJUDICATION – ACHAT D'UN TRACTEUR À CHÂSSIS RIGIDE MUNI D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT – PROJET SA-18-29 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour l'achat d'un tracteur neuf à châssis rigide muni d'un broyeur d'accotement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 16 octobre 2018 conformément à la loi;

---

---

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 5 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'accorder le contrat pour l'achat d'un tracteur neuf à châssis rigide muni d'un broyeur d'accotement à la compagnie Aubin & St-Pierre inc. située au 350 rue Raygo, La Présentation (Québec) J0H 1B0, pour une somme de 94 710,00 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 16 octobre 2018;

D'autoriser une dépense pour le lettrage et l'installation d'une flèche lumineuse, pour une somme de 2 000 \$, taxes incluses;

QUE ces achats soient payés par le fonds de roulement et remboursables sur une période de dix ans en dix versements égaux pour les années 2019 à 2028.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-631**

**ADJUDICATION – SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES DE VENTILATION, DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – PROJET SA-18-31**

ATTENDU QU'une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour les services d'entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 23 octobre 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 5 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Climatisation Chauffage Sainte-Julie inc., située au 202-2141, rue Nobel, Sainte-Julie (Québec) J3E 1Z9;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les services d'entretien préventif et de réparation des systèmes de ventilation, de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2019, pour une somme de 68 889,57 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 23 octobre 2018.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

---

**18-632**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, DEVIS DE PERFORMANCE ET SURVEILLANCE – CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE EN MODE CLÉ EN MAIN – RÈGLEMENT 1210**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels en architecture visant le programme fonctionnel et technique, le devis de performance et la surveillance pour la construction du Centre communautaire en mode clé en main.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-633**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, DEVIS DE PERFORMANCE ET SURVEILLANCE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE EN MODE CLÉ EN MAIN RÈGLEMENT 1210**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

---

---

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant le programme fonctionnel et technique, le devis de performance et la surveillance pour la construction du Centre communautaire en mode clé en main.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-634**

**DEMANDE D'AUTORISATION – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216, LOT 1**

ATTENDU QUE pour la réalisation des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection majeure de la chaussée sur une partie de la rue Principale, la Ville de Sainte-Julie a confié le mandat à la firme BHP Experts Conseils S.E.C., conformément à la résolution 18-412;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est requise pour une partie de ces travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la firme BHP Experts Conseils S.E.C. à procéder à cette demande d'autorisation;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser BHP Experts Conseils S.E.C. à soumettre une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) concernant les travaux de remplacement d'infrastructures sur une partie de la rue Principale;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par l'ingénieur maître des travaux, indiquant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée par le MELCC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-635**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 23 OCTOBRE 2018 ET AJOURNÉE AU 29 OCTOBRE 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a délibéré les 23 et 29 octobre 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;



---

---

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du CCU tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-636**

**REFUS – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 153, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE M-256**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'affichage commercial pour le commerce d'alimentation « Maxi » a été soumise par le Groupe BC2 au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'une proposition d'affichage, préparée par International Néon, reçue le 25 septembre 2018;

ATTENDU QUE la présente demande concerne l'approbation des plans d'affichage du commerce d'alimentation « Maxi », localisé dans le projet du groupe Proviso;

ATTENDU QU'il s'agit d'installer deux enseignes murales sur les façades avant et latérale droite, la première donnant sur le stationnement ainsi que sur le boulevard Armand-Frappier et la seconde donnant sur la rue de Murano;

ATTENDU QUE l'enseigne sur la façade avant est composée de lettres blanches et jaunes de type « Channel », non lumineuses, sur un élément du revêtement extérieur aux couleurs de la compagnie;

ATTENDU QUE sa superficie est de 15,12 mètres carrés, soit environ 244 pouces par 96 pouces et qu'on peut y lire simplement le nom de l'entreprise;

ATTENDU QUE l'enseigne est éclairée par trois luminaires installés au-dessus de l'affichage, orientés vers le bas;

ATTENDU QUE l'enseigne latérale droite comprend un boîtier bleu de forme trapézoïdale avec les mêmes lettres blanches et jaunes indiquant le nom « Maxi »;

ATTENDU QUE sa superficie est de 8,78 mètres carrés, soit environ 230 pouces par 116 pouces et que l'enseigne est éclairée par projecteurs indirects, fixés au-dessus de l'affichage;

ATTENDU QUE le projet présente une non-conformité à la réglementation en vigueur en raison d'une superficie d'affichage cumulative trop importante, soit une superficie totale de 23,9 mètres carrés, alors que le maximum prescrit au chapitre sur l'affichage est de 20 mètres carrés;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet dans sa résolution 466.14.18 adoptée lors de l'assemblée tenue le 23 octobre 2018;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

---

---

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal réunis en Commission administrative le lundi 5 novembre 2018 ont refusé d'accorder cette demande de dérogation mineure en ce qui a trait à la superficie cumulative totale, jugeant la réglementation en vigueur convenable;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

De refuser la demande de dérogation mineure, pour le bâtiment commercial situé au 153, boulevard Armand-Frappier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-637**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 268, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE A-719**

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction d'une résidence unifamiliale isolée, déposées par les requérants en octobre 2018, pour le 268, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 466.26.D.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-638**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (DISCOUNT) 1999, RUE NOBEL – ZONE C-150**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par Enseignes Néon Lasalle inc. et reçus le 12 octobre 2018, pour la place d'affaires Discount, située au 1999, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 466.19.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

---

---

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-639**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2000, RUE LÉONARD-DE VINCI (BASTOS) – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par MédiaGraphe Enseignes et datés du 10 octobre 2018, pour la place d’affaires Bastos, située au 2000, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 466.18.18 adoptée lors de l’assemblée du Comité consultatif d’urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-640**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL (PACINI) – 2001, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Enseignes Montréal Néon et datés du 7 août 2018, pour le bâtiment commercial Pacini situé au 2001, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 466.20.18 adoptée lors de l’assemblée du Comité consultatif d’urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-641**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1400, RUE PRINCIPALE (KAROFORME – ART IMAGE – VITRO-PLUS) – ZONE C-249**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

---

---

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment, préparés par Art image et datés du 11 octobre 2018, pour les places d'affaires KaroFome, Vitro-Plus et Art image, situées au 1400, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 466.21.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-642**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE C-258**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction pour le bâtiment « 3 » du projet de développement du site de Provigo, localisé au 133, boulevard Armand-Frappier, préparés par la firme Harden et datés du 6 novembre 2018, modifiant les plans datés du 17 octobre 2018, et ce, conformément à la résolution 466.12.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-643**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 693, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par A. Bessette, architecte et datés du 10 octobre 2018, comprenant la démolition du garage attenant pour le bâtiment commercial situé au 693, montée Sainte-Julie et de refuser l'aménagement du stationnement, et ce, conformément à la résolution 466.4.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-644**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (AJOUT D'UN SECOND ÉTAGE) – 510, RUE DELIBES – ZONE H-105**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de rénovation pour l'ajout d'un second étage, préparés par Habitat-concept Gaétan Gagnon inc. et datés du 11 octobre 2018, pour la résidence située au 510, rue Delibes, et ce, conformément à la résolution 466.5.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-645**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 5, RUE DE SAINT-MALO – ZONE H-112**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une résidence unifamiliale isolée, préparés par Planimage et déposés au mois d'octobre 2018, pour le 5, rue de Saint-Malo, et ce, conformément à la résolution 466.9.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-646**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UNE RÉSIDENCE 1628, RUE SAINT-LOUIS – ZONE H-203**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 1628, rue Saint-Louis, et ce, conformément à la résolution 466.10.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

---

---

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-647**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION POUR L'AJOUT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE – 972, RUE DES IRIS – ZONE H-217**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour l'ajout d'un logement accessoire, préparés par Dessins Drummond et datés du 15 octobre 2018, pour la résidence située au 972, rue des Iris, et ce, conformément à la résolution 466.3.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 201, et conditionnellement à ce que l'espace compris entre le mur de la façade principale et l'aire de stationnement hors rue, requis en vertu du règlement de zonage en vigueur, soit paysagé;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-648**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 1588, RUE DU MUGUET – ZONE H-222**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction pour un agrandissement, par l'ajout d'un second étage et d'un balcon à l'arrière, pour la résidence située au 1588, rue du Muguet, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande était accompagnée des plans-concept d'architecture, préparés par Yvon Charlebois TP et datés du 24 septembre 2018, et que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), réunis lors de l'assemblée tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018, ont refusé l'approbation des plans-concept d'agrandissement considérant que les couleurs de revêtement devaient être remplacées et que le design de la façade principale devait être retravaillé;

ATTENDU QUE de nouveaux plans-concept datés du 5 novembre 2018 ont été soumis au Service de l'urbanisme et transmis par courriel aux membres du CCU, lesquels ont approuvé les plans-concept révisés, conditionnellement à ce que les voisins soient informés du projet de construction;

ATTENDU QUE les plans-concept modifiés ont été présentés et approuvés par les membres du Conseil municipal, réunis en Commission administrative le lundi 12 novembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

---

---

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement révisés, pour l'ajout d'un second étage et d'un balcon à l'arrière, préparés par Yvon Charlebois TP et datés du 5 novembre 2018, pour la résidence située au 1588, rue du Muguet;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-649**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 408, RUE DE DIEPPE – ZONE H-227**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction, préparés par Marchitekture et datés du 12 octobre 2018, pour l'ajout d'un garage attenant et d'une pièce habitable au-dessus, pour la résidence située au 408, rue de Dieppe, et ce, conformément à la résolution 466.6.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-650**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE 731, RUE BRASSARD – ZONE H-319**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une remise, déposés par le propriétaire, pour la propriété multifamiliale située au 731, rue Brassard, et ce, conformément à la résolution 466.11.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018, et conditionnellement à ce qu'une entente soit prise avec le propriétaire pour la plantation d'une haie de cèdres et/ou la plantation d'arbres en cour arrière dans le but de réduire l'impact visuel de la remise depuis les voies publiques de circulation;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**18-651**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 840, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE H-357**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'agrandissement (ajout d'une fenêtre dans le vestibule), déposés par le requérant, pour la résidence située au 840, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 466.26.B.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-652**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1851, RUE NOBEL (IMPRIMERIE STE-JULIE) – ZONE I-102**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage sur bâtiment et sur pylône, préparés par Enseignes André inc. et reçus le 5 octobre 2018, pour la place d'affaires Imprimerie Ste-Julie, située au 1851, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 466.16.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-653**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 153, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (MAXI) – ZONE M-256**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept d'affichage commercial pour le commerce d'alimentation « Maxi » situé au 153, boulevard Armand-Frappier a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'une proposition d'affichage, préparée par International Néon, reçue le 25 septembre 2018;

---

---

ATTENDU le refus de la demande de dérogation mineure concernant la proposition d'affichage présentant une non-conformité à la réglementation en vigueur en raison d'une superficie d'affichage cumulative trop importante, soit une superficie totale de 23,9 mètres carrés, alors que le maximum prescrit au chapitre sur l'affichage est de 20 mètres carrés;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage commercial pour l'entreprise « Maxi », située au 153, boulevard Armand-Frappier, préparés par International Néon, reçus le 25 septembre 2018, et ce, conformément à la résolution 466.14.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018, conditionnellement au respect de la réglementation actuelle en ce qui concerne la superficie cumulative totale, soit 20 mètres carrés;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-654**

#### **AUTORISATION DE DÉMOLITION – 5, RUE DE SAINT-MALO – ZONE H-112**

ATTENDU QU'une demande d'approbation pour la construction d'une résidence unifamiliale sur la propriété située au 5, rue de Saint-Malo a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet soumis consiste à construire une nouvelle résidence unifamiliale sur le terrain où se trouve actuellement implantée une résidence unifamiliale isolée, laquelle sera démolie dans le cadre des travaux;

ATTENDU QUE le projet a été soumis au Comité de démolition pour approbation;

ATTENDU QUE le Comité de démolition, lors de sa séance tenue le 15 octobre 2018, recommande au Conseil municipal d'approuver la démolition de la résidence située au 5, rue de Saint-Malo;

ATTENDU QUE les plans-concept de construction de la nouvelle résidence unifamiliale ont été approuvés par le Comité consultatif d'urbanisme lors de l'assemblée tenue le 23 octobre et ajournée au 29 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'autoriser la démolition de la résidence située au 5, rue de Saint-Malo, conditionnellement au respect de l'article 11.1 Délai d'appel du *Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-655**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 12 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

<b>NOM DU PARTICIPANT</b>	<b>MONTANT</b>	<b>ÉVÉNEMENT</b>
William Claveau	500 \$	Championnats Panaméricains Junior 2018 (karaté)
Léonie Curadeau	150 \$	Jeux équestres du Québec
Nicolas Fortin	300 \$	Championnats canadiens U15 (baseball)
Laurence Fortin	500 \$	Coupe du monde de danse 2018
<b>TOTAL</b>	<b>1 450 \$</b>	

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-656**

**AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE  
ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR DE SAINTE-JULIE INC. – SAISON 2018**

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc. pour contribuer à la rémunération du responsable de la réservation des terrains, des arbitres et des marqueurs;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative » de la Politique d'attribution de subventions du Conseil municipal;

---

---

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 5 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ**      par M. Normand Varin  
**APPUYÉ**          par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière de 1 500 \$ à l'Association du baseball amateur de Sainte-Julie inc.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-657**

**AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE  
ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO – ANNÉE 2018**

ATTENDU la demande financière de l'École de karaté Sankudo pour l'engagement d'une ressource afin de soutenir les bénévoles de l'organisation;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 12 novembre 2018;

Il est **PROPOSÉ**      par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ**          par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

DE verser une aide financière de 1 281,10 \$ à l'École de karaté Sankudo dans le cadre du volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**18-658**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1101-81 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325, LA CLASSE D'USAGE H3 TRIFAMILIALE, AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera présenté un règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone H-325, la classe d'usage H3 trifamiliale, ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage.

---

---

**18-659**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1149-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*.

**18-660**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1221 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE LA SEIGNEURIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 850 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 850 000 \$**

Avis de motion est donné par M. André Lemay qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté un règlement pour payer le coût des travaux de réfection majeure d'infrastructures sur la rue de la Seigneurie ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 850 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 850 000 \$.

**18-661**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1223 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 914 ET SES AMENDEMENTS**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet qu'à une séance distincte de ce Conseil, il sera adopté le *Règlement 1223 relatif au traitement des membres du Conseil municipal et remplaçant le règlement 914 et ses amendements*.

**18-662**

**« PREMIER » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-81 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325, LA CLASSE D'USAGE H3 TRIFAMILIALE, AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-325 afin d'autoriser la classe d'usage H3 trifamiliale, dans le but de permettre les bâtiments comportant trois logements;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

---

---

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-658;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone H-325, la classe d'usage H3 trifamiliale, ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage, soit adopté et qu'il porte le n<sup>o</sup> 1101-81;

QU'une séance de consultation publique soit tenue le 10 décembre 2018 à 19 h 30 à la salle du Conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-663**

#### **DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1149-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-659;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1149-9 modifiant le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-664**

#### **DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1221 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE LA SEIGNEURIE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 2 850 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 2 850 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018 sous le n<sup>o</sup> 18-660;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

---

---

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1221 pour payer le coût des travaux de réfection majeure des infrastructures sur la rue de la Seigneurie ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 850 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 850 000 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-665**

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1223 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 914 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (ci-après la « Loi ») permet au Conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers pour les services qu'ils rendent à la Ville de Sainte-Julie et une allocation de dépenses pour compenser une partie des dépenses inhérentes à leur fonction;

ATTENDU QU'à la suite du budget fédéral de 2017, pour l'année d'imposition 2019 et les suivantes, l'allocation de dépenses s'ajoutera au revenu de l'élu pour la déclaration de revenus du gouvernement du Canada;

ATTENDU QU'il y a lieu de compenser l'impact fiscal causé par cette décision du gouvernement fédéral afin que les membres du Conseil ne subissent pas de baisse au net dans leur revenu;

ATTENDU QUE la conseillère Mme Isabelle Poulet a présenté le projet de règlement 1223, conformément à la Loi;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1223 relatif au traitement des membres du Conseil municipal et remplaçant le règlement 914 et ses amendements, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-666**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-78 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'ÉTABLIR DES NORMES SPÉCIFIQUES À L'USAGE DU CANNABIS, D'AUTORISER LA PRODUCTION DANS CERTAINES ZONES AGRICOLES ET DE PERMETTRE UN SEUL POINT DE VENTE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE, EXCLUSIVEMENT DANS L'UNE OU L'AUTRE DES ZONES SUIVANTES C-254, C-258 OU C-259**

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des normes spécifiques à la production et au commerce du cannabis et de modifier plusieurs grilles des usages et des normes, dans le but de permettre ou de restreindre la culture, la transformation et la vente du cannabis et ses produits dérivés;



---

---

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2018 sous le n° 18-503;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 novembre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ      par Mme Isabelle Poulet  
          APPUYÉ         par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'établir des normes spécifiques à l'usage du cannabis, d'autoriser la production dans certaines zones agricoles et de permettre un seul point de vente sur tout le territoire de la Ville de Sainte-Julie, exclusivement dans l'une ou l'autre des zones suivantes C-254, C-258 ou C-259, soit adopté et qu'il porte le n° 1101-78;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-667**

#### **« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-79 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES DE STATIONNEMENT ATTENANTS OU INTÉGRÉS AUX RÉSIDENCES**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer les normes existantes quant à la construction ou la modification de garages de stationnement résidentiels attenants ou intégrés, dans un but d'actualisation et d'évolution réglementaire;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018 sous le n° 18-582;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 novembre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ      par Mme Isabelle Poulet  
          APPUYÉ         par M. André Lemay

---

---

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les dispositions réglementaires concernant les garages de stationnement attenants ou intégrés aux résidences, soit adopté et qu'il porte le n° 1101-79;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-668**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-80 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE PERMETTRE UN USAGE D'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DE VÉHICULES NEUFS DANS LA ZONE I-155**

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre une catégorie d'entreposage additionnelle dans la zone industrielle I-155;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018 sous le n° 18-583;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 12 novembre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de permettre un usage d'entreposage extérieur de véhicules neuf dans la zone I-155, soit adopté et qu'il porte le n° 1101-80;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-669**

**ADOPTION – RÈGLEMENT 964-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'INTERDIRE LA CONSOMMATION DE DROGUES, TEL LE CANNABIS, DANS LES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE les lois fédérale et provinciale légalisant le cannabis sont en vigueur depuis le 17 octobre 2018;

---

---

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire réglementer la consommation du cannabis sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 octobre 2018 sous les n<sup>os</sup> 18-581 et 18-589;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 964-4 amendant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin d'interdire la consommation de drogues, tel le cannabis, dans les lieux publics municipaux de la Ville de Sainte-Julie*, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-670**

#### **ADOPTION – RÈGLEMENT 1168-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1168 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 octobre 2018, conformément aux résolutions n<sup>os</sup> 18-584 et 18-590;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1168-1 modifiant le Règlement 1168 sur la prévention incendie*, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **18-671**

#### **ADOPTION ET DÉSIGNATION – RÈGLEMENT 1222 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par un membre du Conseil lors de la séance ordinaire tenue le 16 octobre 2018 sous les n<sup>os</sup> 18-585 et 18-591;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 dudit règlement, le Conseil peut désigner par résolution toute personne chargée de l'application de ce règlement;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

---

---

RÉSOLU :

QUE le *Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal*, soit adopté et qu'il entre en vigueur conformément à la loi;

DE désigner la firme GI Sécurité Patrouille inc. et ses employés à titre de personnes chargées de l'application du règlement 1222 pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 31 mars 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**18-672**

**MODIFICATION – RÈGLEMENT 1202 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS, PAVAGE ET DE PISTES CYCLABLES À DIVERS ENDROITS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 445 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 697 000 \$**

ATTENDU QUE le *Règlement 1202 pour payer le coût des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits ainsi que les frais contingents, pour un montant de 1 357 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 697 000 \$*, a été adopté lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2017 sous le n<sup>o</sup> 17-751 et est entré en vigueur le 30 janvier 2018;

ATTENDU QUE le règlement 1202 a été amendé afin que la dépense pour ces travaux passe de 1 357 000 \$ à 1 445 000 \$ et que le montant de financement provenant de la réserve d'immobilisations passe de 510 000 \$ à 598 000 \$, conformément à la résolution adoptée à la séance ordinaire du 10 avril 2018, sous le n<sup>o</sup> 18-214;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender à nouveau le règlement 1202 afin de pourvoir à la hausse de la dépense autorisée et du financement provenant de l'excédent de fonctionnement affecté pour immobilisations;

ATTENDU QUE la dépense prévue pour ces travaux passe de 1 445 000 \$ à 1 515 000 \$ et que le montant de financement provenant de la réserve d'immobilisations passe de 598 000 \$ à 668 000 \$;

ATTENDU QU'une résolution est requise afin de modifier le règlement en conséquence, conformément à l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le titre du règlement 1202 soit remplacé par le suivant :

*« Règlement 1202 pour payer le coût des travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 515 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 697 000 \$;*

QUE l'article 1 du règlement 1202 soit modifié en remplaçant « 5 avril 2018 » par « 8 novembre 2018 »;

---

---

QUE l'article 2 du règlement 1202 soit remplacé par l'article 2 suivant :

« ARTICLE 2. Pour faire exécuter les travaux de construction et de réfection de bordures, trottoirs, pavage et de pistes cyclables à divers endroits, la Ville de Sainte-Julie est autorisée à dépenser un montant total de 1 515 000 \$, à emprunter un montant ne devant pas excéder 697 000 \$, à affecter un montant de 668 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté pour immobilisations et à affecter un montant de 150 000 \$ provenant du fonds de roulement et remboursable sur dix (10) ans en dix (10) versements égaux et consécutifs, le tout pour payer le coût de ces travaux de construction et de réfection, estimés à 1 480 000 \$ ainsi que les frais contingents s'élevant à 35 000 \$, tels que décrits aux annexes « A » et « B » jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante. L'emprunt de 697 000 \$ sera remboursé sur une période de vingt (20) ans, conformément au tableau de remboursement joint au présent règlement comme annexe « C ». »;

QUE l'annexe « A » jointe au règlement soit remplacée par l'annexe « A » jointe à la présente résolution;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy mentionne que le courriel de la mairesse, transmis au lendemain de chaque séance du Conseil, compte maintenant dix mille abonnés.
- Mme Roy mentionne que la prochaine séance du Conseil aura lieu le mardi 11 décembre prochain à 20 h et qu'elle sera suivie d'une séance extraordinaire relative au budget 2019 de la Ville.
- Mme Roy informe les personnes présentes dans la salle qu'en 2019, les séances du Conseil débuteront à 19 h 30.

#### **POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Les membres du Conseil informent les citoyens que la Guignolée, organisée par la Maison de l'Entraide, aura lieu le dimanche 18 novembre 2018.

#### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

##### **M. Jean De Lanauze**

- M. De Lanauze désire savoir pour quelles raisons une augmentation salariale est accordée aux membres du Conseil.

Mme Roy explique que cette augmentation est faite dans le but que les membres du Conseil ne subissent pas de baisse au net dans leur revenu, à la suite du budget fédéral 2017 qui prévoit, à compter de l'année d'imposition 2019, que l'allocation de dépenses s'ajoutera aux revenus des membres du Conseil pour la déclaration de revenus du gouvernement du Canada.

- 
- 
- M. De Lanauze demande si la Ville a étudié son projet de donner un crédit de taxes pour les aînés.

Mme Roy mentionne que le projet a été transmis à la Commission des finances pour vérifier s'il est possible d'accorder un crédit de taxes basé sur l'âge et pour vérifier auprès d'autres municipalités si elles offrent un projet similaire.

#### **M. Maurice Roy**

- M. Roy remercie les membres du Conseil d'avoir fait déplacer la boîte aux lettres située dans le parc d'Auvergne.
- M. Roy demande si la Ville, à l'instar d'autres municipalités, est touchée par la problématique des papiers déposés dans le bac de recyclage, mais qui ne peuvent être recyclés, faute d'acheteur.

Mme Roy mentionne que la Ville n'est pas touchée par cette problématique.

#### **M. Jacques Blanchard**

- M. Blanchard désire obtenir des explications concernant deux points à l'ordre du jour de la séance, soit :

5.3 – Adjudication – Achat d'un tracteur à châssis rigide muni d'un broyeur d'accotement – Projet SA-18-29 – Fonds réservé – Fonds de roulement – Il demande ce qu'est un broyeur d'accotement.

M. André Lemay répond à la question.

5.7 – Demande d'autorisation – Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Remplacement d'une conduite d'aqueduc et réfection majeure de la chaussée sur une partie de la rue Principale – Projet R-1216, lot 1 – Il est demandé sur quel tronçon sera remplacée la conduite.

M. Bernardin mentionne qu'elle sera remplacée de la rue Coulombe jusqu'à l'entrée de la municipalité de Saint-Amable.

#### **18-673**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 50.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière